

de familles dans le désespoir parce que, au lieu d'avoir devant eux une période d'ajustement qui leur permette de se retourner, ils se retrouvent face à la seule aide sociale. Ils se retrouvent rejetés. Ils se retrouvent dévalorisés. Ils se retrouvent abandonnés, laissés pour compte par ce gouvernement qui, je le répète, a été élu très majoritairement dans les Maritimes en promettant des *jobs*.

Je veux souligner au passage la complaisance aussi du gouvernement libéral du Québec, qui ne sort pas avec vigueur pour dire combien ces mesures vont lui coûter en plus à l'aide sociale.

• (1055)

Dans la brochure en provenance d'Emploi et Immigration Canada qui a été rendue publique hier, on aborde la question de l'aide sociale. On peut y lire: «Le ministre a invité les responsables provinciaux à rencontrer les responsables du développement des ressources humaines afin de préciser les estimations et de développer une entente commune sur les implications à l'aide sociale.» Les représentants à Ottawa actuellement évaluent les répercussions potentielles pour les provinces entre 65 millions et 135 millions de dollars. Ça veut dire pour le Québec près de 40 millions de dollars dans la situation dans laquelle on se trouve maintenant.

Le gouvernement du Québec sort-il? Gémit-il? Non. Il faut comprendre que des élections s'en viennent et que le gouvernement libéral québécois est prisonnier de ses options politiques.

Ce sont les travailleurs et travailleuses qui, encore une fois, vont payer pour le refus de ce gouvernement de se conformer à ses promesses, brutalement, rapidement, en faisant payer les gens les plus démunis et pour la complicité d'autres gouvernements qui ne cherchent qu'à régler leurs problèmes de structure en se fichant du monde ordinaire.

En arrivant à la conclusion forcée—monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir continuer, mais on m'a dit que mon temps devait s'achever—ma bouche parlant de l'abondance de mon coeur, je pourrais continuer encore longtemps. Cependant, avant de terminer mon discours—j'y arrive—, je tiens à présenter l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994;

1) parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage ne réduisent pas les inéquités entre les régions riches et pauvres du pays et ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes;

2) parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1 janvier 1994.

Article 31 du Règlement

Cet amendement présenté, puis—je maintenant utiliser le reste de mon temps de parole?

Le Président: Vous pourrez continuer plus tard. Je reçois votre amendement à titre d'avis. Je vais l'étudier et prendre une décision que je vous ferai connaître immédiatement après la période des questions orales.

[Traduction]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour informer les députés que, la semaine dernière, un timbre commémoratif a été émis pour célébrer le 125^e anniversaire de la fondation des grands magasins Eaton par un des habitants les plus célèbres de Huron—Bruce, Timothy Eaton.

La Société canadienne des postes a publié une magnifique brochure qui comprend des timbres, des photographies et un texte racontant l'histoire de la société T. Eaton.

La semaine dernière, au magasin Galleria Eaton de London, on a présenté un timbre commémoratif élargi au Centre communautaire de Kirkton—Woodham et à Ray et Wendy Venturin, les exploitants du marché Kirkton, qui est l'ancêtre de l'entreprise originale de Timothy Eaton.

Après avoir quitté son Irlande natale pour s'établir au Canada, en 1856, Timothy Eaton a ouvert son premier magasin dans la ville de Kirkton, dans la circonscription de Huron—Bruce, en Ontario. C'est dans une petite cabane en bois, avec son frère James, que Timothy a exploité un petit magasin général et bureau de poste.

Plus tard, Timothy Eaton a quitté Kirkton pour s'établir à St. Mary's, en Ontario, où il a ouvert un petit magasin de marchandises sèches. Puis, en 1869, il est parti pour Toronto, où il a fondé un magasin qui devait devenir la célèbre chaîne Eaton, qui s'enorgueillit de son service à la clientèle et des produits de qualité qu'elle offre à des prix abordables.

* * *

[Français]

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'aimerais souligner l'éclatante victoire d'Elvis Stojko, d'Isabelle Brasseur et de Lloyd Eisler au Championnat du monde de patinage artistique de Chiba au Japon. Elvis Stojko, ce jeune ontarien de 22 ans qui avait remporté la médaille d'argent aux derniers Jeux olympiques, s'est mérité la médaille d'or en